



## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025

**Date de convocation et son affichage : 04/03/2025**

Le conseil municipal de CHELLES s'est réuni le vingt-et-un mars deux mille vingt-cinq à 18h30 à la mairie de CHELLES, sur la convocation de Monsieur Christian DEBLOIS, Maire de ladite COMMUNE.

**Etaient présents : Monsieur DEBLOIS Christian, Maire,  
Monsieur CARBONNEAUX Hervé, Adjoint  
Monsieur LEMAIRE Christian Adjoint  
Madame LARUELLE Marie-Rose, Conseillère,  
Madame OKETEN Diane, Conseillère,  
Madame WHEELER Louissette, Conseillère,  
Monsieur GRAS Yvon, Conseiller,  
Monsieur DAMON Julien, Conseiller,  
Madame CARBONNEAUX Emeline, Conseillère  
Monsieur MERLIN Mickaël, Conseiller,**

**Secrétaire de séance : Monsieur Julien DAMON.**

Absent(s) :

**Madame PELLETIER Fabienne Adjointe,  
Monsieur DUPIN Christophe, Conseiller, donne pouvoir à Hervé Charbonneaux  
Monsieur CADE Christophe, Conseiller, donne pouvoir à Christian Deblois**

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du conseil municipal du 13 décembre 2024 ;
- 2) Compte Financier Unique pour le Budget Communal sur l'exercice 2024 ;
- 3) Compte Financier Unique pour le Budget Transport sur l'exercice 2024 ;
- 4) Présentation des investissements et délibération pour inscrire en investissement les travaux d'éclairage de secours ;
- 5) Budgets primitifs 2025 : Commune, Transport ;
- 6) Affectation du résultat au compte 1065
- 7) Taux d'imposition 2025 ;
- 8) Participation au fonctionnement du R.P.I. de la Vallée du VANDY pour l'année 2025 ;
- 9) Convention de reversement de frais avec le R.P.I de la Vallée du VANDY ;
- 10) C.C.A.S. : subvention de participation annuelle 2025 ;
- 11) Subventions aux associations pour l'année 2025 ;
- 12) Tarification buvette brocante du 4 mai 2025 ;
- 13) Demande de subvention pour le pont de la rue du pont ;
- 14) Demande de subvention pour le Vandy ;
- 15) Demande de subvention pour la création d'un local technique ;
- 16) Questions diverses.

## 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2024

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2024.

## 2) Compte Financier Unique pour le Budget Communal sur l'exercice 2024

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 13 novembre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

**Vu** la convention relative à l'expérimentation du CFU du 13 novembre 2023 ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 du Budget COMMUNE ;

**Vu** le CFU 2024 du Budget COMMUNE ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner recevoir une procuration à l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée qui a désigné Madame WHEELER Louissette

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

14500 - CHELLES

Exercice 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-8 714,52		-57 769,62		-66 484,14
Fonctionnement	186 335,02	7 669,82	36 556,43		215 221,63
<b>TOTAL I</b>	<b>177 620,50</b>	<b>7 669,82</b>	<b>-21 213,19</b>		<b>148 737,49</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
14505-TRANSPORTS CHELLES					
Investissement					
Fonctionnement	4 325,88		2 108,61		6 434,49
Sous-Total	4 325,88		2 108,61		6 434,49
<b>TOTAL III</b>	<b>4 325,88</b>		<b>2 108,61</b>		<b>6 434,49</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>181 946,38</b>	<b>7 669,82</b>	<b>-19 104,58</b>		<b>155 171,98</b>

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,  
**APPROUVE** le CFU 2024 du BUDGET COMMUNE  
 - **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires.

### 3) Compte Financier Unique pour le Budget Transport sur l'exercice 2024

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
**Vu** la délibération du conseil municipal du 13 novembre 2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;  
**Vu** la convention relative à l'expérimentation du CFU du 13 novembre 2023 ;  
**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 du Budget TRANSPORT ;  
**Vu** le CFU 2024 du Budget TRANSPORT ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner recevoir une procuration à l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée qui a désigné Madame WHEELER Louissette

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

14505 - TRANSPORTS CHELLES

Exercice 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TRANSPORTS CHELLES					
Investissement					
Fonctionnement	4 325,88		2 108,61		6 434,49
Sous-Total	4 325,88		2 108,61		6 434,49
<b>TOTAL III</b>	<b>4 325,88</b>		<b>2 108,61</b>		<b>6 434,49</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>4 325,88</b>		<b>2 108,61</b>		<b>6 434,49</b>

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

**APPROUVE** le CFU 2024 du BUDGET TRANSPORT

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires.

**4) Présentation des investissements et délibération pour inscrire en investissement les travaux d'éclairage de secours**

INVESTISSEMENT										
	HT	TTC	cpte	etat 1321	région 1322	département	autres	mairie	FCTVA	mairie après FCTVA
plaques de cimetiére										
plaques de cimetiére	3 500,00 €	4 200,00 €	21316		- €			4 200,00 €	688,97 €	3 511,03 €
opération pont										
DETR + Département	80 000,00 €	96 000,00 €	2151	32 000,00 €	- €	30 400,00 €		33 600,00 €	15 747,84 €	17 852,16 €
opération pont architecte										
Département	7 000,00 €	8 400,00 €	2151		- €	4 200,00 €		4 200,00 €	1 377,94 €	2 822,06 €
operation divers matériel, tondeuse tractée										
	2 500,00 €	3 000,00 €	2157					3 000,00 €	492,12 €	2 507,88 €
table ping pong										
	2 000,00 €	2 400,00 €	2135					2 400,00 €	393,70 €	2 006,30 €
eclairage public										
	3 000,00 €	3 600,00 €	21538					3 600,00 €	590,54 €	3 009,46 €
fresque										
	26 730,00 €	32 076,00 €	2131	13 365,00 €	- €	8 019,00 €	2 700,00 €	7 992,00 €	5 261,75 €	2 730,25 €
NOUVEAU ET OBLIGATOIRE changement et mise aux normes des blocs d'éclairage cantine										
	2 500,00 €	3 000,00 €	2135					3 000,00 €	492,12 €	2 507,88 €
DRAC + Département	117 730,00 €	141 276,00 €		45 365,00 €	- €	38 419,00 €	2 700,00 €	57 792,00 €	23 667,04 €	34 124,96 €
				45 365,00 €		38 419,00 €	2 700,00 €			

**PROJET 2026 - 2027**

	HT	TTC	cpte	etat 1321	région 1322	département	autres	mairie	FCTVA	mairie après FCTVA
Aménagement sécurisation globale, incendie VANDY										
DETR Déposé	28 200,00 €	33 840,00 €	2135	11 280,00 €		10 716,00 €		11 844,00 €	5 551,11 €	6 292,89 €
Création d'un atelier technique										
DETR Déposé	7 000,00 €	8 400,00 €	2131	2 800,00 €	- €	2 660,00 €		2 940,00 €	1 377,94 €	1 562,06 €
étude architecte études état sanitaire de l'église										
DRAC déposé	9 500,00 €	11 400,00 €	203	4 750,00 €		2 850,00 €	1 000,00 €	2 800,00 €	1 870,06 €	929,94 €

	HT	TTC	cpte	etat 1321	région 1322	département	autres	mairie	FCTVA	mairie après FCTVA
démoussage	12 000,00 €	14 400,00 €	615221	6 000,00 €				8 400,00 €	2 362,18 €	6 037,82 €

**INSCRIPTIONS BUDGETAIRES**

**DEPENSES**

**RECETTES**

REPARTITION PAR COMPTE	
	2024
2151	96 000,00 €
21316	4 200,00 €
2184	
2131	32 076,00 €
203	
2157	3 000,00 €
2135	5 400,00 €
21538	3 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>144 276,00 €</b>

REPARTITION PAR COMPTE		subvention reçue d'avance	subvention à recevoir	inscriptions budgétaires
	2024			
1321	45 365,00 €	13 365,00 €	19 500,61 €	51 500,61 €
1323	38 419,00 €		20 110,00 €	58 529,00 €
autres				
1322			3 000,00 €	3 000,00 €
		13 365,00 €	42 610,61 €	113 029,61 €
<b>TOTAL</b>	<b>83 784,00 €</b>	<b>23 667,04 €</b>	36 824,96 €	<b>solde communes</b>

Après la présentation du budget d'investissement et au sujet des sommes pour le remplacement de l'éclairage de secours défectueux de la cantine par des LED, le Conseil décide de passer ces dépenses en investissements pour un montant de 3 000 €

**5) Budget primitif Commune ;**

Les éléments budgétaires ont été communiqués à l'ensemble des conseillers le 28 février 2025 lors de la commission des finances, constituée de l'ensemble des conseillers municipaux.

Le budget primitif présenté par Monsieur le Maire est analysé par chapitres. La liste des opérations d'investissements est revue.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat 2024reporté		148 737.49		66 484.14
Opérations de l'exercice	503 710.11	354 972.62	278 713.75	212 229.61
Solde R.A.R. 2024				
<b>BUDGET cumulé</b>	<b>503 710.11</b>	<b>503 710.11</b>	<b>278 713.75</b>	<b>278 713.75</b>

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2025 de la commune.

**Transport ;**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 de la régie de transport suivant :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat 2024 reporté		6 434.76
Opérations de l'exercice	12 934.76	6 500.00
<b>BUDGET</b>	<b>12 934.76</b>	<b>12 934.76</b>

**6) Affectation des résultats COMMUNE et TRANSPORT**

Monsieur le maire quitte la salle des séances et ne prend pas part au vote du CFU 2024 de la commune. L'ensemble du Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité d'affecter le résultat au compte R1068 .

**affectation du résultat**

Résultat antérieur reporté	178 665.20 €
Résultat de l'exercice	36 556.43 €
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>	<b>215 221.63 €</b>
Solde d'exécution d'investissement	- 66 484.14 €
RAR solde	
Besoin de financement fin d'exercice 2024 pour 2025	- 66 484.14 €
Besoins de financement spécifiques pour 2025	
Financement remboursement capital prêt	
Financement travaux 2025 (éviter d'alourdir le déficit à fin 2025 sur 2026)	
soldes	
<b>BESOIN EN FINANCEMENT</b>	<b>- 66 484.14 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	
Affectation en réserve R 1068	66 484.14 €
Report en fonctionnement	148 737.49 €

décision report R 1068

**66 484.14 €**

#### - Transport,

Monsieur le maire quitte la salle des séances et ne prend pas part au vote du CFU 2024 de la régie de transport. L'ensemble du Conseil Municipal vote et accepte à l'unanimité le CFU 2024 du budget de transport :

Résultat de l'exercice 2023	4 325.88
Résultat 2024	2 108.61

<b>excédent reporté</b>	<b>6 434.76</b>
-------------------------	-----------------

#### 7) Taux d'imposition 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 au niveau des taux d'imposition de l'année 2024.

	Taux 2025
Taxe d'Habitation (seulement pour les résidences secondaires)	13,03 %
Foncier Bâti	44,10 %
Foncier non-bâti	72,21 %

Ces taux incluent l'ancienne part de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise et du Conseil Départemental.

## 8) Participation au fonctionnement du RPI de la Vallée du Vandy pour l'année 2025

Le

REPARTITION MAIRIE					
2025	CHELLES	CROUTOY	HAUTEFONTAINE	SAINT-ETIENNE-ROILAYE	TOTAL
Nombre habitants	488	217	353	296	1354
Répartition	40 546.53 €	18 029.91 €	29 329.76 €	24 593.80 €	112 500.00 €
Répartition arrondie	40 547.00 €	18 030.00 €	29 329.00 €	24 594.00 €	112 500.00 €

budget primitif 2025 prévoit une participation pour le fonctionnement du R.P.I. de la Vallée du VANDY d'un montant de 40 547 €. Cette participation sera appelée trimestriellement par le R.P.I. de la Vallée du VANDY.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation au fonctionnement du RPI pour un montant de 40 547€ pour l'année 2025. Cette somme correspond à 83 € par habitant à Chelles.

## 9) Convention de reversement de frais avec le R.P.I de la Vallée du VANDY ;

Monsieur le maire rappelle les termes de la convention signée entre la Mairie de Chelles et le R.P.I en date du 05 septembre 2007 engendrant des frais de participation d'un montant de :

- ✓ 22 400,97 € de dotation compensatrice de participation aux frais de personnel de restauration scolaire, de fonctionnement des locaux et du minibus, de secrétariat, suivant le tableau ci-joint

En effet, le RPI avait demandé une réévaluation.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
frais de cantine	20 162,07 €	18 555,19 €	13 807,62 €	17 906,08 €	20 071,51 €	27 553,71 €	24 552,11 €
Yvette Miel	10 740,17 €	11 303,69 €	11 615,74 €	12 434,88 €	12 633,27 €	13 369,32 €	14 083,05 €
secretariat	8 289,76 €	8 289,76 €	5 362,50 €	5 895,82 €	7 127,78 €	8 083,64 €	7 877,80 €
Chauffeur	2 996,64 €	2 996,64 €	2 830,16 €	5 445,72 €	4 246,20 €	4 246,20 €	4 695,84 €
mini bus	743,04 €	743,04 €	846,24 €	2 787,02 €	2 976,52 €	2 976,00 €	2 709,12 €
EDF	2 799,92 €	2 727,44 €	2 178,51 €	2 295,05 €	3 340,00 €	4 797,72 €	4 338,80 €
eau/SAUR	100,00 €	100,00 €	80,00 €	250,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	45 831,60 €	44 715,76 €	36 720,77 €	47 014,57 €	50 545,28 €	61 176,59 €	58 406,72 €
recettes communes	32 822,00 €	29 809,50 €	19 411,50 €	27 896,00 €	31 989,50 €	38 658,50 €	36 005,75 €
					11 917,99 €	11 104,79 €	11 453,64 €
	13 009,60 €	14 906,26 €	17 309,27 €	19 118,57 €	18 555,78 €	22 518,09 €	22 400,97 €
redevance RPI	13 500,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €			
solde en faveur ou défaveur commune	490,40 €	1 406,26 €	3 809,27 €	5 618,57 €			
charges non prises dans fonctionnement					801,40 €		
				19 118,57 €	19 357,18 €	22 518,09 €	22 400,97 €

Après délibération sur sa reconduction pour l'année 2025, le Conseil décide, à l'unanimité, de renouveler la convention avec un reversement de 22 400,97 € du RPI à la Mairie de Chelles.

## 10) CCAS : subvention de participation annuelle 2025

Le budget primitif 2025 prévoit une participation de fonctionnement au C.C.A.S. de CHELLES d'un montant de 2 700 €.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la participation de fonctionnement d'un montant de 2700 € au C.C.A.S. de CHELLES pour l'année 2025.

## 11) Subventions aux associations pour l'année 2025

Les subventions inscrites au budget primitif 2025 sont acceptées, à l'unanimité, par le conseil municipal pour un montant de 2 100 €. Elles seront versées après réception des documents administratifs requis, à savoir :

<i>Subvention V.G.A. ATTICHY</i>	100.00
<i>Subvention LA CLE</i>	650.00
<i>foot SCLB</i>	200.00
<i>judo</i>	80.00
<i>Subvention A.C.P.G</i>	100.00
<i>Soissonnais 14-18.</i>	100.00
<i>Subvention C.N.C.A.</i>	100.00
<i>Subvention B.C.I.A.</i>	100.00
<i>fondation du Patrimoine</i>	100.00
<i>Subventions diverses</i>	570.00

## 12) Tarification buvette du 4 mai 2025

Durant les festivités communales organisées par la municipalité, il est nécessaire de fixer une tarification à l'exploitation de la buvette.

Les tarifs suivants sont proposés :

### BOISSONS.

- Orangina / Oasis / Coca-Cola / Pierrier / Bière 2 €
- Verre de vin rouge ou rosé 2 €
- Bouteille de vin rouge ou rosé 10 €
- Bouteille d'eau 1 €
- Rubis (bière fruits rouges) 2,50 €
- Café 0,50 €

### NOURRITURE.

- Sandwich américain 8 €
- Frites 3 €

### MENUS :

- Menu 1 : 1 viande + frites 6 €
- Menu 2 : 2 viandes + frites 7 €

L'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité la tarification proposée.

## 13) Demande de subvention pont de la rue du pont ;

Monsieur le Maire rappelle l'analyse de l'état du pont par l'organisme CEREMA dans le cadre programme national PONT. Il apparaît nécessaire d'engager des travaux de rénovation.

Dans ce cadre, la commune de CHELLES peut bénéficier de subvention jusqu'à 80%. Une estimation du coût des travaux a été réalisée par l'Architecte M.DEHU pour un montant total de 79 092,00 € HT

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à réaliser les demandes de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la région.

## 14) Demande de subvention Vandy ;

Demande reportée dans l'attente d'un chiffrage complémentaire

### **15) Demande de subvention pour la création d'un local technique**

Il s'agit de transformer le bâtiment appelé pompe à incendie en atelier technique par la mise en place d'une porte et d'un volet ouvrant vers l'intérieur. L'entreprise Boisset a fait un devis de HT 5 790.00.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à réaliser les demandes de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la région.

### **16) Questions diverses**

Refacturation pour les sorties scolaires.

Au niveau de la régie Transport, le conseil décide, à l'unanimité, que soient facturés pour les sorties scolaires : 22 € de l'heure pour le chauffeur et 1,31 € par kilomètre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h05